



CAPL catégorie C

affectation au 1^{er} mars 2017

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le président,

A l'issue du mouvement de mutation national du 1^{er} mars 2017, 2507 postes de catégorie C demeurent vacants sur tout le territoire, dont 51 en Gironde selon notre syndicat national. Ce chiffre serait même supérieur selon les éléments que vous nous avez communiqués. Quoi qu'il en soit, pour ce mouvement local la Direction indique 73 postes à pourvoir. Avec seulement 12 arrivées, le compte ne va pas y être.

Cela nous conduit à vous poser la même question que pour les mouvements d'affectation précédents : Comment vont fonctionner les services dans ces conditions de sous-effectifs permanents ?

La réponse malheureusement nous l'avons : mal ! Comme c'est déjà le cas.

Pour arranger les choses, viendront se rajouter les suppressions d'emplois effectives au 1^{er} septembre 2017 entérinées par la DRFIP, soit 26 cadres C.

Pour **F.O.-DGFIP**, cette politique de l'emploi prépare l'abandon de missions complètes, avec dans l'immédiat de nouvelles et profondes réorganisations des services.

En effet, le 30 janvier se tiendra un CTL dont figure à l'ordre du jour une information des projets de réorganisations de la DRFIP au titre de l'Adaptation des Structures et du Réseau pour 2018. Il faut comprendre : adaptation aux suppressions d'emplois bien sûr.

Si nous n'avons pas connaissance à ce jour de l'ensemble des projets de la DRFIP, tout nous laisse penser que les grandes manœuvres vont commencer. Car les couloirs parlent...fusion SIE Mérignac-Bouscat, fusion SIE Langon-La Réole, création d'une trésorerie spécialisée hospitalière pour le département...Nous serons fixés le 30.

Monsieur le président, les suppressions d'emplois et les réorganisations rendent les choses illisibles pour les personnels. Malgré des postes vacants, ils ne peuvent obtenir leur mutation dans un service, car une fermeture ou une réorganisation est prévue dans le futur. Ils ne peuvent obtenir leur mutation, car il existe un surnombre dans un autre grade. Ils ne peuvent obtenir leur mutation, car la Direction a décidé de « geler » des postes ou encore parce qu'ils ne détiennent pas la « mission/structure » appropriée.

F.O.-DGFIP n'accepte pas et condamne cette remise en cause du droit à mutation des agents.

Nous exigeons que toutes les vacances d'emplois soient pourvues à chaque mouvement dès lors qu'il existe des demandes et que l'intégralité du mouvement de mutation soit soumis à l'examen et à l'avis de la CAP.

Dans le système de mutation actuel, **F.O.-DGFIP** exige :

- au moins deux vrais mouvements de mutations par an.
- pour les promus de C en B la possibilité d'être affecté dans leur département d'origine dite « Droit au retour ».
- le maintien d'un mouvement spécifique sur postes, même en présence d'un sureffectif global au niveau de la R.A.N. ou du département.
- l'arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations

BULLETIN D'ADHESION

FO-DGFIP - CITE ADMINISTRATIVE - RUE JULES FERRY, 14[°] ETAGE - TOUR A, 33090
BORDEAUX CEDEX - 05 56 24 81 53

NOM : ----- PRÉNOM : -----

GRADE : ----- QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ----- %

AFFECTATION : -----

COMPTE RENDU

La CAPL catégorie C, mouvement local du 1^{er} mars 2017 s'est déroulée lundi 16 janvier.

En réponse à notre déclaration **la Direction confirme un sous-effectif important d'emplois de catégorie C et précise qu'il manque l'équivalent de 110 emplois, en équivalent temps plein, pour les catégories B et c confondues.** Face à ce mouvement de mutation qu'elle reconnaît de faible amplitude, la Direction indique qu'elle mobilisera l'EDR pour faire face aux situations les plus critiques mais admet qu'elle ne pourra pas répondre à toutes les situations.

Enfin, **concernant les réorganisations à venir, elle indique qu'elles tendent vers la spécialisation et vers le regroupement des services dans des structures de tailles suffisantes.**

Pour **F.O.-DGFIP**, la situation ne sera pas tenable. La Direction semble en avoir conscience puisque en guise de pansement **elle nous prépare des fusions pour 2018, de SIE mais aussi de SIP.** Si ce qui nous remonte des services est exact, en attendant d'avoir les informations officielles, alors **la Direction s'attaque désormais aux plus grosses structures** de la DRFIP. C'est un pas de plus vers la disparition totale d'hôtels des finances.

Comme **F.O.-DGFIP** l'a dénoncé, **tout cela ne sera pas sans conséquences sur les affectations des personnels et leurs possibilités de mutations.** De plus, si les règles de gestion offrent certaines garanties aux agents, comme la garantie de maintien sur la structure, tant que cette dernière demeure, il est à parier que ces garanties sont vouées à disparaître rapidement afin que l'administration puisse mener à bien ses projets.

Contrairement aux mouvements précédents, si on met à part les demandes pour les services de Direction (une seule en premier vœu) dont les 7 postes vacants ont été gelés pour cause de restructurations à venir, aucun agent n'a été lésé par un gel de poste sur les autres structures.

Néanmoins, **F.O.-DGFIP** a constaté que des postes gelés pour le mouvement de septembre précédent ont été dégelés pour ce mouvement. La conséquence étant que les collègues ayant demandé ces postes en septembre, et ayant obtenu de fait une autre affectation, ne pouvaient pas participer à ce mouvement, puisque étant tenus de rester 1 an à minima sur leur affectation. Dans ce contexte de réorganisations permanentes **F.O.-DGFIP a exprimé ses craintes de voir la Direction, par ce jeu de gel de postes, effectuer des affectations au « profil ».**

Par ailleurs concernant les changements d'affectation au sein des services de Direction, cette dernière a indiqué qu'il n'y en avait pas pour ce mouvement. Pourtant, nous avons appris dans la journée que des collègues allaient changer de services. Il semble donc qu'il y ait eu un problème de communication entre le pôle pilotage, le service RH et le pôle gestion publique...

Bilan :

- Les mutations ont été effectuées à l'ancienneté administrative, comme prévu par les règles de gestion.
- 15 agents sur 19 obtiennent une affectation sur leur premier vœu.
- 2 demandes n'ont pu aboutir pour cause d'absence de poste vacant dans le service demandé.
- Aucun changement d'affectation n'a été prononcé concernant les agents ALD.
- 4 demandes de changement de services à l'intérieur de la Direction sont insatisfaites.

A l'issue du mouvement, un grand nombre de services fait les frais du manque de personnel disponible. Tenant compte de ce contexte, les élus F.O.-DGFIP ont voté « contre » ce mouvement d'affectation.

Services en sous-effectif catégorie C (hors gel de poste) :

- Trésoreries de Pessac, Blanquefort, CHU, Castres, Bx Amendes, Cadillac, Soulac, Castillon, La Réole
- SIP Bx Centre, Bx Amont, Bx Pessac, Nord-est, Sud-est, Le Bouscat, Arcachon, Libourne
- SIE Bx Centre, Cenon, Le Bouscat,
- SIP-SIE Blaye, Lesparre

Comme pour les mouvements précédents F.O.-DGFIP constate des règles de mutations inadaptées au niveau local, règles qui dans de nombreux cas ne permettent pas aux agents déjà dans le département de solliciter un service précis, quand ils souhaitent changer de mission/structure ou de RAN par exemple. Pour F.O.-DGFIP, ces règles incitent les agents à solliciter des détachements ou les contraignent à l'immobilisme, ce qui n'est pas satisfaisant.

Les élus : Olivier Dubarry, Thierry Marcerou, Philippe Fayard